



Frédéric Petit
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne - 75007 Paris

Paris, le 26 juillet 2021

Objet : Gratuité et remboursement des tests PCR et antigéniques pour les Français établis à l'étranger

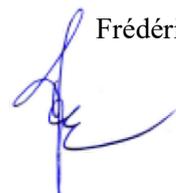
Monsieur le Ministre,

J'aimerais tout d'abord saluer l'importante annonce assurant la gratuité des tests PCR et antigéniques pour les Français établis à l'étranger alors qu'ils sont payants pour les non-résidents non nationaux. Je connais votre détermination, ainsi que celle de Jean-Yves Le Drian et de Jean-Baptiste Lemoyne, à assurer l'égalité de traitement entre nos compatriotes installés en France et les Français établis à l'étranger.

Toutefois, je me permets de vous faire part de mon inquiétude quant à l'application concrète de cette mesure. Je reçois énormément de témoignages de Français établis en Europe qui rentrent en France et doivent, malgré les dernières annonces, payer leurs tests PCR et antigéniques parce que certains pharmaciens ou certains centres leur refusent la gratuité au motif qu'ils ne résident pas en France et n'ont pas de carte vitale. Vous nous avez assuré en hémicycle qu'à partir du 1er août ce type de problème ne se poserait plus.

Je comprends légitimement les « tâtonnements » et le temps d'adaptation de l'ensemble du système de santé français à cette dernière mesure. Cependant, j'aimerais que nous puissions communiquer rapidement la procédure de remboursement à suivre pour les Français établis à l'étranger qui ont dû, injustement, avancer les frais de leurs tests. Quel(s) service(s) doivent-ils contacter ? Quel(s) document(s) doivent-ils envoyer ? Quel sera le délai de remboursement ? Autant de questions pour lesquelles nous n'avons, pour le moment, pas de réponses claires.

En attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

 Frédéric Petit